

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DAC 136 Subvention (25.000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clémenceau (16e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2313-1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer une convention en vue du versement d'une subvention de fonctionnement à la Fondation Le Musée Clémenceau ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 22 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 25.000 euros est attribuée à la Fondation Le Musée Clémenceau, dont le siège social est situé 8 rue Benjamin Franklin, dans le 16e arrondissement de Paris, au titre de ses activités pour 2015. 2015-01796 19785.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation Le Musée Clémenceau la convention annuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondant à la subvention de fonctionnement, soit 25.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2015, nature 6574, rubrique 324, ligne VF40002 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO